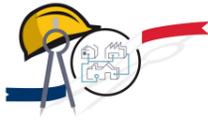


OUTIL D'AIDE AU MAÎTRE D'OUVRAGE (MOA) - ASSAINISSEMENT

ETAPES	ACTIONS DU MAITRE D'OUVRAGE (MOA)	OBJECTIFS DU MOA	AIDE TECHNIQUE / REGLEMENTAIRE	PARTENAIRES
Réalisation du schéma directeur d'assainissement	Faire réaliser le schéma directeur d'assainissement et/ou diagnostic	Définir les zones en ANC et ASST	Art. L2224-10 du CGCT	
Révision du schéma directeur d'assainissement	Mise à jour du schéma directeur d'assainissement : - Diagnostic du système d'assainissement (SA) - Définition d'un programme d'actions	- Mise à jour des zones d'assainissement - Intégration de la gestion des eaux pluviales - Intégrer les évolutions développement urbain (à la baisse ou à la hausse) ... - Intégrer les éléments issus du diagnostic permanent pour les agglomérations concernées	Diagnostic du SA (Révision tous les 10 ans) : art. 12 de l'arrêté du 21 juillet 2015 Art. L2224-10 du CGCT Bureaux d'études + AMO	
Choix du type d'assainissement futur de la collectivité	Sur la base des conclusions du SDA - Délibérer sur le choix d'assainissement - Informer la population - Réaliser l'enquête publique	- Arrêter le choix - Sensibiliser la population - Rendre opposable aux tiers	Bureaux d'études + AMO	
Choix de l'opération à réaliser issue du programme établi dans le schéma directeur	Définir la priorité de l'opération selon le contexte (ECP, pollution,...)			
DEFINITION ET CONCEPTION DU PROJET				
Programme de la future opération	Définir : -les objectifs de l'opération, -les besoins qu'elle satisfait, -les contraintes techniques et économiques -les exigences (délais, qualité) - une coordination éventuelle avec les gestionnaires de voiries et réseaux concessionnaires	- Etablir le programme des travaux	AMO	
Décider de réaliser l'opération selon la Charte Qualité Réseaux	Délibérer en s'engageant à réaliser l'ensemble de l'opération selon les principes de la Charte Qualité Réseaux			
Etudes préalables au projet	- Faire réaliser le levé topographique - Faire la Déclaration de Travaux (encombrement du sous-sol) au Guichet Unique - Faire réaliser l'étude géotechnique Phase 1 et/ou 2 et/ou 3 - Faire réaliser l'étude à la parcelle (partie privative du branchement) - Diagnostic des réseaux existants	- Permettre au MOE d'avoir tous les éléments nécessaires pour élaborer le projet et l'adapter aux différentes contraintes - Améliorer la réponse des entreprises de travaux et de contrôles aux appels d'offre	AMO (remarque : il existe des cahiers des charges types) + bureau d'études privé + topographe Guichet Unique : www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr (Cf. « tableau comité IDF charte »)	
Elaboration du projet	- Choisir par délibération un maître d'œuvre qui réalise le projet - Fournir les études préalables au maître d'œuvre - Choisir un coordonnateur Sécurité Protection de la Santé (SPS) - Choisir le type d'appel d'offres et décider des critères hiérarchisés du jugement des offres au règlement de consultation - Approuver le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	- Approuver le projet présenté par le maître d'œuvre - S'assurer de la prise en compte des principes de la Charte dans la consultation des entreprises	AMO et MOE Cf. fiche charte « élaboration de l'opération »	
REALISATION DE L'OPERATION (Choix des entreprises d'Offres, chantier, OPR, ...)				
Réponses aux appels d'offres	-Fournir aux entreprises les informations complémentaires dans le cadre de la réglementation des marchés publics		Code de la Commande Publique	
Attribution des marchés	- Désigner les membres de la commission d'appel d'offres par délibération - Choisir l'entreprise de travaux la mieux-disante - Choisir l'organisme pour les contrôles préalables à la réception le mieux-disant - Notifier les marchés de « travaux » et « contrôles »	- Assurer la qualité de pose et la pérennité du réseau	AMO MOE, AMO et Experts Code de la Commande Publique	
Préparation du chantier	-Vérifier accord des financeurs avant validation OS1 Travaux -Envoi les déclarations aux organismes de prévention - Participer aux réunions de préparation de chantier (notamment fin de phase préparatoire) - Informer les riverains - S'assurer du retour des récépissés des DICT - Définir les conditions de réalisation du marquage piquetage - Valider le planning	- Apporter la connaissance du terrain et des contraintes - Etre informé du déroulement du chantier	AMO et MOE Cf. fiche charte « préparation de chantier »	
Réalisation des travaux	-Délivrer l'OS pour les contrôles de réception - Informer le coordonnateur SPS des sous-traitances - Participer aux réunions de chantier -Solliciter les financeurs pour les versements d'acomptes	- Piloter le déroulement du chantier	AMO et MOE Cf. fiche charte « compte rendu de chantier »	
Réception	- Faire réaliser les essais finals et valider les points de contrôle - Prononcer la réception du chantier	- Permettre la réception et vérifier la bonne réalisation - Devenir propriétaire du réseau	Organisme de contrôle et MOE	



Mis à jour le 16/01/2020

Après travaux	<ul style="list-style-type: none">- Participer au bilan de chantier- Informer les riverains- Solder les marchés et les demandes d'aides	<ul style="list-style-type: none">- Valider les opérations menées depuis le commencement sous Charte Qualité- Mise à jour des outils de gestion patrimoniale- Diagnostic permanent si obligation réglementaire	Cf. Guide ASTEE gestion patrimoniale	
---------------	---	--	--	--